

## **Comité permanent du droit des brevets**

**Seizième session**

**Genève, 16 – 20 mai 2011**

### **RAPPORT SUR LE SYSTÈME INTERNATIONAL DES BREVETS : ANNEXE II RÉVISÉE DU DOCUMENT SCP/12/3 REV.2**

*Document établi par le Secrétariat*

#### **RAPPEL DES FAITS**

1. À sa quinzième session tenue du 11 au 15 octobre 2010 à Genève, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) est convenu que le document SCP/15/2 (annexe II révisée du document SCP/12/3 Rev.2) serait actualisé sur la base des observations reçues des États membres.
2. Le présent document contient des informations actualisées concernant les lois nationales ou régionales sur les brevets des États membres et des observateurs suivants : Albanie, Allemagne, Chine, Maroc, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni, Slovénie, Turquie et Organisation eurasiennne des brevets (OEAB).

[L'annexe suit]